



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 FEVRIER 2024 A 19H
Convocation du 22 février 2024

Présents : MM. Christian Lavalette, Christophe Boutet, Mmes Marie-Paule Guéry, Magalie Dubroca, M. Eric Chassériaud, Mmes Barbara Cornell, MM Jean-Yves Baudrit, Quentin Richard.

Secrétaire : M Quentin Richard.

Pouvoir : Mme Gyslaine Guigné a donné pouvoir à Mme Barbara Cornell, M Aymeric Lhéritaud a donné pouvoir à M Jean-Yves Baudrit.

Ordre du jour :

- Compte administratif 2023.
- Eglise – Eclairage du clocher – Devis.
- Voirie – Devis.
- Atelier- Devis :
 - Branchement électrique Enédis/Entreprise Labbé-Herbelot.
 - Protection du portail
- Salle des fêtes – Devis.
 - Projet de cloison avec les sanitaires.
 - Réparation porte d'entrée.
 - Rideau à la cantine.
- Risques statutaires – Proposition du Centre de Gestion.
- Salle associative – Consommation électricité – Rapport d'audit.
- SPA – Convention/fourrière 2024.
- Projet de parvis – Mur de l'ancien cimetière -Rapport de contrôle.
- Point sur :
 - Place de Meussac.
 - Parvis de l'église.
 - Traverse de Figers.
- Tour de table.

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Compte administratif 2023.

Madame Barbara Cornell présente le compte administratif 2023. Vote d'approbation à l'unanimité.

Eglise – Eclairage du clocher – Devis.

Monsieur le Maire présente un devis d'éclairage pour le clocher d'un montant de 1 945.42 €TTC. Accord du conseil.

Voirie – Devis.

La totalité des devis n'ayant pas été reçus le programme voirie sera étudié lors de la prochaine réunion.

Atelier.

Le branchement électrique par Enedis aura lieu le 4 mars 2024. Le conseil municipal accepte le devis de raccordement de l'Entreprise Labbé-Herbelot pour un montant de 883.25 € TTC.

Il est décidé de ne pas donner suite au devis de protection du portail.

Monsieur le Maire informe qu'une prochaine réunion avec l'architecte aura lieu le 1^{er} mars pour que les entreprises règlent les dysfonctionnements.

Il sera nécessaire de réfléchir à une protection du revêtement devant l'atelier.

Salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe qu'il a été suggéré de faire une cloison devant les sanitaires, ce qui permettrait de les isoler de l'entrée et qu'il est nécessaire de remplacer la barre anti-panique de la porte d'entrée.

Les travaux s'élèvent à 4 577.40 TTC € selon un devis de l'Entreprise Thoreau. Accord du conseil.

Il avait évoqué de poser une protection contre le soleil dans le réfectoire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'Entreprise Lachamp qui s'élève à 1 474.73 € TTC.

Risques statutaires – Proposition du Centre de Gestion.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale propose la mise à concurrence du contrat de prévoyance. Accord du conseil municipal.

Salle associative – Consommation électricité – Rapport d'audit.

Un audit énergétique des salles associative a été fait. La consommation d'électricité a fortement diminué. La commission bâtiment se réunira le 12 mars 2024 pour étudier les préconisations du rapport d'audit.

SPA – Convention/fourrière 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la SPA propose une convention pour la prise en charge des animaux errants. La participation est calculée au nombre d'habitants et sera de 291 € pour l'année 2024.

Projet de parvis – Mur de l'ancien cimetière -Rapport de contrôle.

Suite au rapport d'expertise du bureau d'étude Alpes Contrôles, la solidité du mur ne pose pas de problème.

Point sur la place de Meussac, du parvis de l'église et de la traverse de Figers :

- Place de Meussac.
Le coût estimatif pour l'aménagement est de 36 000 €. Une nouvelle rencontre avec le représentant du Syndicat de la voirie sera programmée.
- Parvis de l'église.

Monsieur le Maire a rencontré une entreprise pour la réfection du parvis de l'église. Elle pourra être rencontrée ultérieurement. Parallèlement, une proposition sera sollicitée auprès du Syndicat de la voirie

- Traverse de Figers.

Monsieur le Maire informe que le Département ne réalise plus de plateaux surélevés et propose l'installation d'un feu récompense positionné en face de la propriété Boisliveau. Le projet n'est pas chiffré et ne se sera pas réalisé cette année.

Avant les travaux d'aménagement, il est nécessaire d'effectuer l'effacement du réseau d'éclairage public et de génie civil Télécom. Le remboursement peut se faire de 1 ou 5 annuités. Les devis s'élèvent à :

22 797.23 € TTC pour l'enfouissement de l'éclairage public et 24 409.84 € TTC pour la mise en souterrain du génie civil Télécom.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les devis d'enfouissement et le remboursement en 5 annuités.

Tour de table.

- Monsieur le Maire informe que le projet de prime de pouvoir d'achat pour le personnel est passé en commission et a reçu un avis favorable. Il fait part de la demande de la présidente du club de scrabble : le club sollicite la prise en charge de la part sociale d'un montant de 15€. Accord du conseil municipal.
- Monsieur Eric Chassériaud informe que l'entreprise Transgourmet a fait des dégâts lors des livraisons. Il est nécessaire de trouver des solutions pour que les camions de livraison n'abîment plus les trottoirs. La situation sera vue avec l'entreprise.
- Madame Barbara Cornell informe de la plantation de pensées pour le temple et du remplacement de l'érable mort à l'automne.
La prochaine réunion mémoire aura lieu le 2 avril 2024.

La prochaine réunion de conseil est fixée au jeudi 4 avril 2024 à 19 heures.



Le Maire,

Christian Lavalette.